

Pièce

F

Estimation sommaire du
projet

Le montant global de l'opération est estimé à environ 484 597 000 € HT. Il se répartit de la manière suivante :

€ HT Constant - Janvier 2011

	CG 93	RATP	
Frais de Maîtrise d'ouvrage	11 100 000	13 100 000	
Frais de Maîtrise d'œuvre	25 750 000	23 200 000	
AF (yc libération d'emprises)	33 000 000	6 000 000	
Travaux préparatoires	19 300 000	5 200 000	
Exploitation sous chantier	8 800 000	-	
Terrassements	15 100 000	-	
Voirie	29 600 000	-	
Assainissement	10 300 000	-	
Equipements urbains	26 825 000	19 400 000	
Ouvrages	30 685 000	7 500 000	
Espaces verts	7 500 000	-	
Travaux secteur A3 (yc travaux préparatoires)	10 100 000	-	
Plate-forme et stations	-	26 100 000	
Ligne (yc Revêtements de voie)	-	32 987 000	
Energie de traction	-	15 900 000	
Site de maintenance et de remisage	-	41 950 000	
Reprise des stations existantes (yc double terminus)	-	33 000 000	
PAI	15 300 000	16 900 000	
TOTAL € HT (arrondi)	243 360 000	241 237 000	484 597 000

Ce montant comprend les frais nécessaires aux mesures compensatoires (indemnités de riverains, de commerces...) et à l'insertion environnementale du projet (aménagement paysagers, ouvrages de régulation des eaux pluviales...).

Les coûts d'investissement du projet (valeur janvier 2011) sont présentés selon la décomposition en postes CERTU. Le contenu de ces postes est décrit ci-après.

Des axes de réduction sont envisagés par les Maîtres d'ouvrage ainsi que des recettes possibles liées à la libération d'emprises foncières engendrées par la destruction de l'autoroute A186.

Le détail des coûts par poste est le suivant :

- **Frais de Maîtrise d'ouvrage** : tous les frais engagés par la MOA, c'est-à-dire les études techniques (sols, topographie...), la communication, les redevances archéologiques, l'assistance technique pour le planning...
- **Frais de Maîtrise d'œuvre** : des études préliminaires jusqu'à la garantie de parfait achèvement de l'opération,
- **Acquisitions foncières (AF)** : ce poste comprend les parcelles à acheter aux propriétaires privés et comprend également les travaux de libération d'emprise et une provision en cas d'augmentation des prix du foncier. Cette estimation a été réalisée sur la base de l'estimation sommaire et globale produite par la Direction Nationale d'interventions domaniales. Dans le cadre du projet, une diminution du coût est recherchée,
- **Travaux préparatoires** : tous les travaux préparatoires à la réalisation du chantier (abattages d'arbres, éclairage provisoire...),
- **Exploitation sous chantier** : tous les frais liés au maintien des usages et fonctionnalités de la vie quotidienne (accès aux commerces, circulation automobile, desserte riveraine...) pendant la phase chantier,
- **Terrassements** : tous les travaux nécessitant les mouvements de terrain permettant de caler l'altimétrie de la plate-forme tramway et des espaces publics notamment. Dans le cadre du projet, une diminution du coût est recherchée,
- **Voirie** : gros œuvre nécessaire à la reconstitution de l'espace public conformément à sa destination. Dans le cadre du projet, une diminution du coût est recherchée,
- **Assainissement** : travaux liés au raccordement aux réseaux existants et aux ouvrages d'assainissement nouveaux,
- **Équipements urbains** : comprend pour le Département les travaux liés à l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, et le mobilier urbain,

- Équipements urbains : comprend pour la RATP les travaux liés aux courants faibles, au poste de commande de la ligne et aux aménagements du cheminement piéton entre le terminus à Val-de-Fontenay et la gare RER,
- Signalisation : Concernant le Département, tous les équipements de signalisation provisoire et définitifs, aussi bien la signalisation tricolore que la signalisation horizontale. Concernant la RATP, cela correspond à la reprise du poste de commande de la ligne, des modifications du système du T1 actuel et de la signalisation ferroviaire. Dans le cadre du projet, une diminution du coût est recherchée,
- Ouvrages : les frais correspondent aux démolitions, reprises, création d'ouvrages d'art (ponts, murs de soutènements...) hors ouvrages du secteur de l'autoroute A3,
- Espaces verts : tous les aménagements paysagers,
- Travaux du secteur A3 : l'ensemble des travaux à réaliser sur le secteur A3 y compris les travaux préparatoires,
- Plate-forme et stations : les travaux limités de l'assise propre du tramway. Cet item comprend également la gestion de la circulation sous chantier propre à la RATP,
- Ligne : les frais correspondent à la voie du tramway (hors voies du SMR), y compris le revêtement de la voie ainsi que la pose de dispositifs antivibratiles,
- Energie de traction : tous les travaux nécessaires à l'insertion des postes de redressement (hors SMR),
- Site de maintenance et de remisage : c'est le coût du dépôt des tramways y compris les terrassements et soutènements ainsi que l'intégration paysagère et environnementale. Dans le cadre du projet, une diminution du coût est recherchée,
- Aménagements urbains : ces frais correspondent aux aménagements réalisés au terminus Val de Fontenay et notamment le réaménagement du cheminement qui accède à la gare RER,
- Reprise existant : cela correspond aux coûts de création du double terminus à Bobigny et de l'allongement des 4 stations sur le tracé existant (avec reprise des mobiliers du système de transport),
- PAI : les provisions pour risques et aléas à intégrer aux risques liés à la phase travaux.

